



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Reserve
au
Moniteur
belge



20065486

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

29 MAI 2020

Le Greffier

0413 351 147

**Pensionnat Jules Lejeune
PJL**

Forme juridique **asbl**

Adresse et dépôt au greffe **348, avenue Reine Astrid à 7180 Seneffe**

Objet de l'acte : Démissions - nominations au conseil d'administration - transfert du siège social.

DEMISSIONS ET NOMINATIONS

En sa séance du 6 juin 2019, l'Assemblée Générale a accepté :

- la démission de Mr Patrick Pierre (domicilié Clos des Pommiers 37 à 1160 BXL) en qualité d'administrateur;

En sa séance du 11 février 2020, l'assemblée Générale extraordinaire décide :

- de transférer son siège social le 1^{er} mars 2020 à l'adresse suivante :
chaussée de Mons 55 à 7180 Seneffe ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr Réginald d'HOOP, administrateur délégué - Président;
Mr Didier de Walque, administrateur ;
Mr Michel Gronemberger, administrateur ;
Mme Anne-Marie Wyns-de Launoit, administratrice, (élue le 3 juin 2013 pour une durée de 6 ans)
Mr Larbi Benamar, administrateur ;
Mr Grégory Verte, administrateur ;
Mr Jean-Marie Crevecœur, administrateur ;

DELEGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale délègue la gestion à son Président - Administrateur Délégué, monsieur Réginald d'HOOP, né à Uccle, le 1^{er} août 1960, domicilié à 1200 Bruxelles, rue des menuisiers 99.

Ses pouvoirs sont ceux visés à l'article 13 de la loi du 27 juin 1921, dans les limites fixées aux statuts .
Il peut prendre les engagements financiers fixés à l'alinéa a du susdit article 11 des statuts,

- sans limite pour l'exécution des paiements des salaires, des traitements et des cotisations sociales et précompte professionnel y afférents ;

- avec une limite de 12.500 € (douze mille cinq cents euros) pour les autres engagements.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Au-delà de cette limite, il aura à justifier d'une décision du conseil d'administration, consignée dans un procès-verbal, dont l'extrait sera signé par deux administrateurs.

L'assemblée Générale donne à l'administrateur délégué pouvoir de substitution limité aux personnes suivantes :

- pour les opérations avec les banques et les organismes financiers : Mme Silvana, Mimi, CARINO, née à La Louvière, le 5 octobre 1956, domiciliée à 7000 Mons, rue Antoine Clesse 21.

Ce pouvoir de substitution est sans limite pour l'exécution des paiements des salaires, des traitements et des cotisations sociales et précompte professionnel y afférents et limité à un montant de 12.500 € pour les autres opérations financières.

Au-delà de ce montant, elle aura à justifier d'une autorisation écrite de l'administrateur délégué ;

Dans les limites fixées ci-dessus, les pouvoirs de signature pour les opérations financières sont accordés aux personnes suivantes, chacune agissant individuellement :

- Monsieur Réginald d'HOOP, domicilié à 1050 Ixelles, Square du Solebosch 30, né à Uccle le 01-08-1960, président et administrateur délégué ;

- Madame Anne-Marie WYNS de LAUNOIT, domiciliée à 1180 Bruxelles avenue Blücher 61, née à Liège, le 25-07-1935, vice-présidente ;

- Madame Silvana, Mimi CARINO, domiciliée à 7000 Mons, rue Antoine Clesse 21, née à La Louvière, le 05-10-1956, comptable-économiste ;

- Monsieur Arned TALBI, domicilié à 7141 Mont-Ste-Aldegonde, rue de la Galeté 16, né à Haine-St-Paul, le 08-03-1970, directeur .

Réginald d'HOOP,
Président - administrateur délégué.